

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR
1, RUE CLAUDE GOUDIMEL
25030 BESANCON CEDEX

☎ 03.81.66.50.80

✉ service.marches@univ-fcomte.fr

MARCHE PUBLIC A ACCORD-CADRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHE :

**Marché public à accord-cadre :
Entretien des espaces verts du Campus des portes du Jura à
Montbéliard**

Procédure de Consultation utilisée : Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, prévue par les articles R.2123-1 et R.2131-12 du code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des candidatures :

Vendredi 21 Mars 2025 avant 12h00 (heure de paris)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Calendrier prévisionnel.....	4
1.3 - Lieu(x) d'exécution :.....	4
1.4 - Visite de site :.....	4
1.5 - Renseignements complémentaires	5
1.6 - Mode de passation.....	5
1.7 - Type et forme de contrat.....	5
1.8 - Décomposition de la consultation.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 – Variantes.....	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
4 - Contenu du dossier de candidature	6
5 - Présentation des offres	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux.....	7
6 - Conditions d'envoi.....	9
6.1 - Transmission des offres.....	9
7 - Examen des offres	9
7.1 - Attribution des marchés	9
8 - Récompenses.....	10
9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues	11
10 -Renseignements complémentaires.....	11
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES :

a) Pour les renseignements administratifs :

Dénomination :

Université Marie et Louis Pasteur

Adresse : 1 rue Claude Goudimel

25030 Besançon Cedex

☎ 03.81.66.50.80

✉ service.marches@univ-fcomte.fr

A l'attention de : **Mme MENGET Muriel**,

Responsable du service Achats

M. Drut Yohann,

Acheteur marchés publics

Adresse Internet (URL) : **www.univ-fcomte.fr**

b) Pour les renseignements techniques et les visites :

Dénomination : Université Marie et Louis
Pasteur

Direction du patrimoine immobilier

Adresse : 1, rue Claude Goudimel

25030 Besançon Cedex

A l'attention de : **M. Bounazou Rafik**

Responsable service technique UFR STGI

A l'attention de : **M. Dugast Jérôme**

Responsable service technique IUT NFC

Adresse Internet (URL) : **www.univ-fcomte.fr**

☎ 06 13 33 28 74 / 03 84 58 77 03

✉ rafik.bounazou@univ-fcomte.fr

✉ jerome.dugast@univ-fcomte.fr

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des marchés de service pour l'opération suivante :

Entretien des espaces verts du campus des portes du Jura à Montbéliard

Maître de l'ouvrage : **Université Marie et Louis Pasteur**
1 rue Goudimel
25000 Besançon

Maître d'œuvre: **Direction du patrimoine immobilier**
Direction du Patrimoine Immobilier
Avenue de l'Observatoire
25000 Besançon

1.2 - Calendrier prévisionnel

- Démarrage des prestations : **avril 2025**
- Fin des prestations : **avril 2029**

1.3 - Lieu(x) d'exécution :

Campus universitaires des Portes du Jura à Montbéliard (Se reporter aux plans et annexes)

1.4 - Visite de site :

La visite est obligatoire. L'absence de cette visite rendra l'offre du soumissionnaire, irrégulière au sens de l'article R2151-1 du Code de la Commande Publique.

A défaut, l'offre sera considérée comme non recevable et ne sera pas analysée.

Elle aura lieu aux dates indiquées ci-dessous :

A la remise de son offre, il sera considéré que le candidat a visité le site et pris connaissance de toutes les contraintes liées à la réalisation de ce marché.

Une attestation de visite sera remise en main propre jointe au dossier.

Pour la visite, prendre rendez-vous au préalable avec Mr Bounazou Rafik et Mr Dugast Jérôme pour les sites du campus des Portes du Jura au ☎ 06 13 33 28 74 / 03 84 58 77 03.

Les visites sont prévues entre le 10/02/2025 et le 12/02/2025

Le Candidat est réputé:

- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de destination des prestations et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- Avoir pris parfaite connaissance de l'état du terrain qui lui sera mis à disposition ;
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage des matériaux et produits préfabriqués, et des disponibilités en eau, énergie électrique, etc... ;
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

1.5 - Renseignements complémentaires

Les candidats disposent tous des mêmes documents.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents pourront poser des questions écrites relatives au dossier de consultation.

Ces questions seront adressées au maître d'ouvrage, impérativement par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il ne sera pas répondu aux questions posées oralement au maître d'ouvrage. Les entreprises devront adresser l'ensemble de leurs questions via la plateforme dématérialisée PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> après avoir effectué la visite obligatoire. Les entreprises auront jusqu'au **vendredi 14 mars 2023 mars avant 18h00** pour adresser l'ensemble de leurs questions.

Le maître d'ouvrage répondra à l'ensemble des questions écrites sur cette même plateforme sous la forme d'un envoi adressé à tous les concurrents, au plus tard le **mardi 18 mars 2023**.

1.6 - Mode de passation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, prévue par les articles R.2123-1 et R.2131-12 du code de la commande publique.

Le présent Accord-Cadre est soumis aux dispositions du CCAG Fournitures Courantes et Services (FCS) de l'arrêté du 30 mars 2021.

1.7 - Type et forme de contrat

Le présent marché à accord-cadre, marché à bordereau de prix unitaires.

Nota :

Le marché prend effet à compter de la notification au titulaire. Il se prolongera jusqu'au parfait achèvement des prestations.

1.8 - Décomposition de la consultation

Le marché est attribué à un seul titulaire auquel il est directement passé commande. Cet accord cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Tonte des pelouses	Code CPV :
Taille des haies, des arbustes, arbres d'ornement, buissons, plantes isolées, rosiers :	77342000-9
- Entretien des massifs et buissons	77310000-6
- Entretien des haies	77311000-3
- Taille des arbustes et des arbres d'ornement	77310000-6
- Taille des rosiers, lavande et romarin	77312000-0
	77211400-6
Nettoyage des voies d'accès, des parkings, des circulations piétonnes, désherbage, balayage et ramassage des feuilles mortes :	77340000-5
	77211500-7

- Nettoyage des voies d'accès, des parkings et des circulations piétonnes - Désherbage - Balayage et ramassage des feuilles mortes	77341000-2 77312100-1 77211300-5 77310000
Entretien des massifs floraux et des bacs à fleurs	
Élagage des arbres	
Fourniture de végétaux	
Autres prestations récurrentes spécifiques au site ou contraintes particulières : - Prestations d'abattage arbres - Dessouchage par rognage	

Evaluation du montant total estimatif HT annuel (en €) de l'accord-cadre : 25 000 € HT.

Evaluation du montant total estimatif HT sur les quatre années (en €) de l'accord-cadre : 100 000 € HT.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Variantes

Sans objet.

3 - Conditions relatives au contrat

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de candidature

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTR11) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
- Le CCAG FCS : entrée en vigueur au 01/04/2021 (arrêté du 30/03/2021)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) ;
- Le présent règlement de consultation (RC) ;

- DC1 ;
- DC2 ;
- DC4 ;
- Plans ;
- Attestation de visite obligatoire ;
- Annexe 1 à l'Acte d'Engagement : Cadre de réponse technique ;
- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

Il est disponible gratuitement sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures ou des précisions au dossier au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres (ces modifications ne concerneront ni l'organisation fonctionnelle des futurs locaux, ni la part de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage affecte aux prestations).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable avec décalage en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Dès la signature de l'acte spécial constatant l'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement, l'Université notifie au titulaire et à chacun des sous-traitants concernés l'exemplaire de l'acte spécial DC4 qui leur revient. La notification portant acceptation d'un sous-traitant et agrément des conditions de son paiement précise qu'il doit adresser ses demandes de paiement au titulaire ainsi qu'au maître d'œuvre désigné par le marché. L'Université peut demander que le montant des prestations du sous-traitant soit présenté selon une décomposition en correspondance avec celle du marché du titulaire.

5.2 - Fourniture des certificats sociaux et fiscaux

Le candidat retenu produit les pièces prévues aux articles D8222-5 (candidats établis en France) et D 8222-7 et 8222-8 (candidats établis à l'étranger) du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Ces documents sont :

1/ Concernant les certificats fiscaux et sociaux :

- la copie des certificats fiscaux 3666 SD dont la situation fiscale des candidats

impose la production ET

- la copie des attestations URSSAF et/ou des certificats sociaux dont la situation sociale des candidats impose la production (caisse générale, mutualité sociale agricole, caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire, caisse congés payés).

2/ Concernant les pièces mentionnées au du code du travail :

- si au moment de la remise de l'offre, les certificats sociaux sont datés de 6 mois ou plus : une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au candidat retenu et datant de moins de 6 mois

ET

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés **(K bis)** ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à la condition qu'y soit mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou à tout organisme équivalent pour les candidats non établis en France, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

OU

- un récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ou un document équivalent pour les candidats non établis en France.

- si le candidat retenu emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce dernier certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L1221-10](#), [L3243-2](#) et [R3243-1](#) du code du travail.

-

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018520702&cidTexte=LEGITEXT00006072050&dateTexte=20101001&oldAction=rechCodeArticle>

Conformément à l'article R2143 du Code de la Commande Publique, **le non-respect de ce dispositif entraîne le rejet de l'offre.**

- Renseigner les imprimés **DC1**, **DC2** et les joindre à l'offre : les imprimés sont « téléchargeables » en cliquant sur les liens ci-dessous (portail du Ministère des Finances – formulaires pour marchés publics).

Dans le cadre de la **règlementation en matière de lutte contre le travail dissimulé**, et conformément aux articles L2141-1 à L2141-5, R2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail, soit une **attestation URSSAF** établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales.

L'Université Marie et Louis Pasteur met à votre disposition la plateforme en ligne **E-attestations.com** afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation d'**e-Attestations.com** est **gratuite** et vous permettra d'y déposer régulièrement, et en toute **sécurité**, les attestations et documents demandés par **L'Université Marie et Louis Pasteur** durant l'exécution de vos marchés.

6 - Conditions d'envoi

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission des offres

Les offres doivent obligatoirement être retournées par voie dématérialisée via le profil acheteur PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée. Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au **21/03/2025 avant 12h00 (heure de Paris)**.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Examen des offres

7.1 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION	ELEMENTS D'APPRECIATION (le cas échéant)	
PRIX	60%	Le candidat qui proposera l'offre la plus basse obtiendra la note globale : <u>Formule</u> P1=prix le plus bas (60 pts) P2=prix (P1/P2*60 pts) P3=prix (P1/P3*60 pts)	60
VALEUR TECHNIQUE	40%	La note globale sur la valeur technique est décomposée en 5 sous-critères évaluée sur la base des réponses apportées à l'annexe 1 à l'Acte d'Engagement : Cadre de réponse technique.	40
		1. L'organisation humaine mise en place pour répondre aux besoins de cette consultation (organigramme, équipe dédiée mise en place, interlocuteur dédié...)	8
		2. L'organisation matérielle envisagée pour répondre aux besoins de cette consultation (conditions d'interventions, équipements utilisés, procédés utilisés pour le désherbage, traitement des informations ...)	8
		3. Le détail des actions envisagées pour la protection de l'environnement	8
		4. Les mesures envisagées pour le traitement des déchets	8
		5. Les fiches descriptives des produits utilisés	8

Critère de pondération pour le calcul de la note globale des offres :

Une note financière variant de 0 à 60 points sera attribuée à chacune des offres. Les notations seront attribuées selon la procédure explicitée ci-après :

- Le prix le plus bas (P1) obtiendra la note 60,
- Les autres candidats obtiendront un note inversement proportionnelle calculée comme suit et arrondi au dixième :

$$\text{Note prix } P_x = (P_1 / P_x) \times 60$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour la notation de la valeur technique :

Notes attribuées par libre appréciation du pouvoir adjudicateur en fonction des critères énoncés sur la base de la note méthodologique des candidats.

8 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

9 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité, de recourir à l'utilisation de la procédure négociée en application des articles R.2122-2 et R.2122-4 du Code de la Commande Publique lorsque :

- Aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrit.
- Seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la Commande Publique, auront été présentées.

Les conditions initiales du marché public ne devront pas être substantiellement modifiées

Il pourra être passé un ou des marchés complémentaires dans la limite définie par l'article R.2122-4 1° du Code de la Commande Publique.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats doivent transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Date

Signature